


N/Réf. : GMLR/CT/GP 20_095
Objet : Mise en chômage du Canal de
Vaucluse - 2020

Dossier suivi par : Gilles PRIORESCHI

Monsieur le Président
Nicolas GRANGET
Association des Irrigants de Vaucluse
Maison de l'Agriculture
TSA 68433
84912 AVIGNON CEDEX 9

Entraigues, le 14 août 2020



Monsieur le Président,

Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues assure la gestion, l'entretien et l'aménagement du Canal de Vaucluse.

Depuis l'année 2016, les opérations d'entretien du Canal de Vaucluse sont entreprises dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant Déclaration d'Intérêt Général sur la base du Plan Pluriannuel de Gestion et d'Entretien du bassin versant des Sorgues et du Canal de Vaucluse.

A ce titre, j'ai le plaisir de vous communiquer les dates de mise en chômage du Canal de Vaucluse, qui interviendra cette année **du samedi 26 septembre 2020 au mardi 13 octobre 2020 inclus**, afin de procéder aux opérations d'entretien annuel.

Les modalités et les manœuvres de mise en chômage sont les suivantes :

- **samedi 26 et dimanche 27 septembre : Réglages pour réduction progressive et générale des débits, contrôle de mise hors d'eau et de consignation des ouvrages usiniers,**
- lundi 28 septembre : démarrage effectif des opérations d'entretien,
- vendredi 02 octobre en fin de journée : deuxième réduction générale des débits,
- **du lundi 12 octobre jusqu'au mardi 13 octobre : Remises en eau progressives.**

Les propriétaires riverains du Canal de Vaucluse et propriétaires d'ouvrages « usiniers », sont tenus à certaines obligations durant cette période, notamment la mise hors d'eau de l'ensemble des vannes relevant de leur gestion et la consignation de celles-ci afin de se prémunir de toutes manipulations sauvages qui pourraient mettre en péril les agents intervenants dans le lit vif du canal.

Il est également possible et opportun d'entreprendre toute opération d'entretien des ouvrages usiniers ou privés pendant cette période, en s'assurant de terminer avant le lundi 12 octobre, date de remise en eau impérative.

Je vous prie toutefois de bien vouloir en informer mes services afin d'assurer la sécurité de tous, et en particulier celle des agents intervenant dans le lit du canal.

Nos actions interviendront en fonction des aléas de chantier sur les communes suivantes :

- Châteauneuf de Gadagne et Jonquerettes, du 28 au 29 septembre,
- Saint Saturnin lès Avignon, du 30 septembre au 02 octobre,
- Vedène, du 02 au 06 octobre,
- Le Pontet, du 06 au 07 octobre,
- Sorgues, du 08 au 09 octobre.

En cas de conditions météorologiques défavorables ou de circonstances étrangères à la gestion du canal, la date de clôture du chômage pourra être reportée à huitaine.

Monsieur Gilles PRIORESCHI, Technicien du Canal de Vaucluse (g.pioreschi@laSorgue.com ; 06 16 46 63 66), se tient à votre disposition pour vous apporter toutes précisions éventuelles.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes sincères salutations.

Le Président,
Guy MOUREAU

